



FORMULAIRE INSCRIPTION 2023-2024

Elève musicien

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe : Ecole :

Adresse :

Téléphone portable : Téléphone fixe :

Email (**EN MAJUSCULES**) :

Si l'élève musicien est mineur

Nom et prénom responsable légal :

Adresse (si différente) :

Téléphone portable : Téléphone fixe :

***Attention : il est fortement conseillé d'assister à un cours collectif
en complément de l'apprentissage d'un instrument individuel***

Indiquez les cours demandés et le créneau <u>souhaité</u> . L'horaire définitif vous sera communiqué ultérieurement par l'association.					
<u>Instrument / cours collectif</u>	<u>Professeur</u>	<u>Jour</u>	<u>Heure</u> (début et fin)	<u>Lieu</u>	<u>Tarif</u>

Les créneaux horaires attribués seront annoncés par mail aux familles début septembre 2023.

Frais adhésion (20 euros par famille habitant Montry / 40 euros sinon) en sus

Tarifs dégressifs par famille = 10 % de remise pour la 2ème inscription et 15 % à partir de la 3ème
(remises effectuées sur les montants les plus faibles)

Règlements cours hors adhésion	1 fois	2 fois	3 fois	Frais d'adhésion à ajouter au 1er paiement. Supplément de 40 € pour chorale adultes en complément d'un cours individuel
Chorale enfants	160 €	80 € / 80 €	54 € / 53 € / 53 €	
Chorale adultes	200 €	100 € / 100 €	67 € / 67 € / 66 €	
Eveil ou atelier	160 €	80 € / 80 €	54 € / 53 € / 53 €	
Cours individuel	550 €	275 € / 275 €	184 € / 183 € / 183 €	

Paiement

- En espèces
- Par chèque à l'ordre de l'Association A Votre Portée

Si chèque, possibilité de payer en 1, 2 ou 3 fois (**frais d'adhésion avec 1^{er} paiement**)

- 1 fois (chèque encaissé en septembre)
- 2 fois (chèque encaissé en septembre, janvier)
- 3 fois (chèque encaissé en septembre, janvier et avril)

<i>Cadre réservé à l'association</i>	
Montant dû avant remise	
Remise famille éventuelle	
Frais d'adhésion (1 par famille)	
Montant dû après remise	
N° et montants chèques	

Cocher selon la situation (si la situation n'est pas la même pour chacun des cours de musique, le préciser sur feuille libre).

- L'élève musicien arrive et repart de l'école de musique par ses propres moyens (sous la responsabilité unique de ses responsables légaux s'il est mineur).
- L'élève musicien est inscrit à l'accueil du soir de l'école Curie ou au centre de loisirs le mercredi (*rayez la mention inutile*), selon les modalités définies par le service périscolaire : le professeur de musique sus-nommé va le chercher à l'accueil/au centre **et l'y ramène ensuite. Les modifications doivent demeurer très exceptionnelles.**

Je, soussigné

Nom, prénom (responsable légal si l'élève est mineur) :

.....

- autorise l'association à utiliser, sans contrepartie, l'image de l'élève pour promouvoir ses activités ;
- autorise l'association à prendre, le cas échéant, toutes mesures pour prévenir les secours et faire transporter l'élève vers l'hôpital le mieux adapté, la famille étant prévenue dans les meilleurs délais ;
- signale à l'Association tout antécédent médical, intolérance ou allergie, alimentaire ou médicamenteuse :
- reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur (fourni sur demande) et l'avoir accepté, notamment le fait que les parents ne peuvent assister aux cours ;
- reconnais avoir été informé qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas de désinscription en cours d'année (seul le 1er cours vaut essai). En cas de paiement en plusieurs fois, les chèques seront encaissés ;
- m'engage par la présente à
 - **signaler toute modification, ponctuelle ou définitive, à l'Association A Votre Portée**, ainsi qu'au service périscolaire le cas échéant ;
 - ne pas pénétrer dans les locaux de l'école de musique par un accès non autorisé.

Tout manquement à ce règlement pourra entraîner la suspension ou la rupture de la convention signée entre la Commune de MONTRY et l'Association A Votre Portée et permettant la liaison avec l'accueil.

Fait àle.....

Signature :

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »)